



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

ASSOCIATION DES COMMERCANTS
ET ARTISANS DE MONTMORENCY
Madame Anaïs MARCHE
12, rue Carnot
95160 MONTMORENCY

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Madame la Présidente,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma considération distinguée. *et cordiale.*



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : techniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

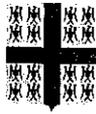
2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Rey de l'oresta

95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORET
Monsieur Alain LORAND
Maire
14, rue de Paris
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Montmorency, le 23 DEC. 2019

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Maire, *cher Alain,*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Amélie



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil Départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire
Téléphone : 01 39 34 98 10
Fax : 01 39 64 98 36
Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale
Hôtel de Ville
2, avenue Foch - BP 70101
95162 Montmorency Cedex

Accueil
1 avenue Rey de Foresta
95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE GROSLAY
Monsieur Joël BOUTIER
Maire
21, rue du Général Leclerc
95410 GROSLAY

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Maire,

Cher Joël,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Amitiés



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Roy de Foresta

95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE DEUIL-LA-BARRE
Madame Muriel SCOLAN
Maire
36, rue Charles de Gaulle
95170 DEUIL-LA-BARRE

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Madame le Maire, *Chère Muriel,*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Amitiés



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA IV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : techniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Rey de Foresta

95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

MAIRIE DE PISCOP
Monsieur Christian LAGIER
Maire
Rue des Petits Poiriers
95350 PISCOP

Montmorency, le 23 DEC. 2019

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Maire, *Cheer Christian*

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Amitiés.



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

M Berty

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

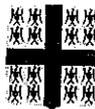
2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Rey de Foresta

95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE
Monsieur Frédéric VERNHES
Président
35, Boulevard du Port
Cap Cergy Bât C1
CS 202 09
95031 CERGY-PONTOISE CEDEX

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHIE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur le Président,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez consulter les services concernés et émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée. *et cordialement*



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

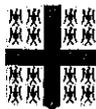
2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Rey de Foresta

95160 Montmorency



MONTMORENCY

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Urbanisme, Aménagement et Développement du Territoire

UNITE DEPARTEMENTALE DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
Monsieur Jean Baptiste Bellon
Architecte des Bâtiments de France
37, rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

Montmorency, le **23 DEC. 2019**

N/REF : GP / MK / 2019-3998

AFFAIRE SUIVIE PAR : Monsieur Maxence KALFLECHE

OBJET : Avis des personnes publiques associées sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité de Montmorency

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

La commune de Montmorency a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité le 17 décembre 2018. Lors du Conseil Municipal du lundi 9 décembre 2019, les élus ont tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet. Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, je vous sollicite afin que vous donniez votre avis sur le projet arrêté du Règlement Local de Publicité.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un CD contenant la délibération du 9 décembre 2019 et les documents constituant le Règlement Local de Publicité, afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent courrier.

Je vous informe qu'à défaut de réponse à l'issue de ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, à l'expression de ma considération distinguée.



Michèle BERTHY

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental

Vice-présidente de la CA PV Forêt de Montmorency

Service Urbanisme, Aménagement et Développement
du Territoire

Téléphone : 01 39 34 98 10

Fax : 01 39 64 98 36

Courriel : stechniques@ville-montmorency.fr

Adresse postale

Hôtel de Ville

2, avenue Foch - BP 70101

95162 Montmorency Cedex

Accueil

1 avenue Rey de Foresta

95160 Montmorency